

Contrat de location Résidence Mobile

Les réservations se font uniquement avec le formulaire, après accord du camping et dans la limite des disponibilités.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Le nombre de personnes occupant la Résidence Mobile ne peut excéder la capacité autorisée. Un seul véhicule est compris dans le tarif de location. Les invités et suppléments divers doivent être signalés à l'arrivée et s'acquitter de la redevance en vigueur. Le règlement intérieur du camping vous sera remis à votre arrivée.

Il devra être versé au moment de la réservation : Si vous réservez plus de 30 jours avant votre arrivée, un acompte de 25% du montant total de votre séjour. Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, la totalité de votre séjour. L'intégralité du séjour est payable 30 jours avant la date d'arrivée prévue, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation et l'acompte précédemment versé restera acquis au camping. Aucun remboursement ne sera consenti dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. En l'absence de message télégraphié précisant que vous avez du différer votre date d'arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Durée des locations : Les locations pour des semaines entières se font du samedi 15 heures pour l'arrivée au samedi 11 heures pour le jour de départ.

En cas d'annulation il vous sera retenu : **A)** un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée **B)** un montant égal au total du séjour si vous annulez 30 jours ou moins avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Une caution de 185 € devra être versée par le locataire le jour de la remise des clés et sera restituée le jour du départ sous déduction éventuelle des frais de remise en état du mobil-home et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. **Une somme forfaitaire de 45 € sera retenue sur le cautionnement si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible.** La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile. Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le Tribunal compétent de Coutances.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Tél :

Accepte les conditions de location et réserve une résidence mobile pour la période du :

⇨ Jour d'arrivée :(à partir de 15 h)

⇨ Jour de départ :(avant 11 h)

GRAND CONFORT

GRAND CONFORT LUXE

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Ages :

Animal tenu en laisse, tatoué, vaccin antirabique (carnet obligatoire) :

Mode de règlement des 25% d'acompte :

Chèque Espèces Chèque vacances

Fait à : Le : Signature

Comment avez-vous connu le Camping «La Route blanche» :

.....